



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme numéro 2015-27**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Séraphine a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2026-01 modifiant le plan d'urbanisme n° 2015-27 de la Municipalité de Sainte-Séraphine ».

Zone concernée : L'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Séraphine.

Ce projet de règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

1. D'incorporer les dispositions du règlement numéro 421, concernant l'ajout d'une grande orientation de l'aménagement du territoire, modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska, deuxième génération, soit d'ajouter des orientations additionnelles visant la protection et le mieux-être des groupes vulnérables de son territoire.

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 3 février 2026 à 18 h 50 au bureau municipal, 2660, rue du Centre-Communautaire, Sainte-Séraphine (Québec) J0A 1E0.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 2660, rue du Centre-Communautaire, Sainte-Séraphine (Québec) J0A 1E0. selon les heures d'ouverture établies.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE, CE 19 JANVIER 2026.

  
Suzie Constant  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 16 h le 19 janvier 2026.

Suzie Constant,  
Directrice générale et greffière-trésorière